



## Trnasmission des frais de notaire

Par **Morgan 4118**, le **23/05/2013** à **18:45**

Bonjour,

Dans le cadre d'un achat de terres agricoles, le notaire du vendeur me demande de verser un acompte de 150 euros afin de lancer le dossier et de m'engager.

Cependant, il ne m'informe pas du montant des frais de notaire dont je devrai m'acquitter lors de la transaction.

Cet engagement se fait via un courrier confirmant l'accord chiffré trouvé avec le vendeur.

Je me questionne sur le fait de devoir m'engager via l'acompte sans vraiment savoir à quels frais je m'engage. Le notaire a t-il une obligation d'information du prix ou d'une fourchette de prix envers l'acheteur?

Merci.